

**CAP
Centrale
Agents
d'administration
29 Mars 2011**

Notation 2011
Pour en savoir plus : le site
de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires
snuisudtresor.fr
le supplément à l'Unité n°959
spécial notation
Gestion Publique

**Nos représentants
à la CAP**

Chantal GSELL
05 94 31 00 51
Expert :
Patrice LAURRIN
03 87 38 69 19

Comme nous le déclarions l'an passé à cette même époque de l'année, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a toujours été opposée au mouvement de mutation spécifique sur postes pratiqué dans la filière gestion publique.

L'absence de candidatures pour 15 trésoreries cette année et le nombre de postes (16) restés sans affectation à l'issue du mouvement spécifique du 1er juillet 2010 tendent à confirmer, comme nous le pensons depuis l'origine, que ce type de mouvement de mutations n'est pas la réponse adaptée pour répondre aux problèmes récurrents que rencontrent de plus en plus de trésoreries du fait de la politique de suppressions massives d'emplois. Notre conviction s'en trouve renforcée depuis l'an dernier.

C'est cette politique qui fragilise ces postes et le mouvement spécifique sur postes est tout comme le recours à l'équipe mobile de remplacement «un cautère sur une jambe de bois».

La mécanique est connue : suppressions d'emplois, réduction des ouvertures du poste au public, fusion de trésoreries avec ou non maintien d'une antenne, fermeture et disparition de la trésorerie de proximité. Il n'y a là aucune volonté d'apporter de vraies solutions aux problèmes posés, simplement une solution d'attente. Les suppressions d'emplois prédisposent de plus en plus de trésoreries à entrer dans le dispositif du mouvement spécifique sur postes.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il y a nécessité de la présence de l'État et de nos services sur l'ensemble du territoire au nom de l'égalité de traitement et d'accès au service public de l'ensemble des citoyens, notamment dans le cadre de notre mission de proximité auprès des collectivités territoriales et de leurs populations.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, les solutions et les moyens sont d'un autre ordre. Outre une véritable politique d'aménagement du territoire qui réponde aux besoins de l'ensemble des populations, il faut créer les emplois nécessaires au plein exercice de l'ensemble de nos missions de service public, cesser de vider de leurs missions les trésoreries du réseau et permettre ainsi au service public de répondre aux attentes et aux besoins des citoyens.

Pour nous, la procédure du mouvement spécifique sur postes constitue un «cheval de Troie» pour un système de mutations au profil que nous condamnons, comme ont pu le prouver par le passé certaines affectations. Certes cette procédure permet à des agents d'avoir un point d'entrée plus rapide dans le département lorsqu'ils les demandent notamment à titre prioritaire mais le blocage en résidence de 3 ans est pénalisant et manifestement dissuasif. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles encore cette année un certain nombre d'emplois proposés au mouvement spécifique ne trouvent pas preneurs.

.../... suite en page 2

(suite de la page 1)

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'administration doit mettre en place des mesures d'accompagnement sociales et financières pour les agents de ces trésoreries comme cela existe déjà pour d'autres fonctions (vie chère, immobilier hors de prix, difficulté des transports).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réaffirme sa revendication d'un système de mutation qui garantisse un droit à mutation égal pour tous sur tous les emplois, sans passe droits, sur tous les métiers ouverts à chaque catégorie avec une formation d'adaptation à l'emploi. Nous sommes contre les postes à profil et pour le respect des règles communes de mutations pour tous les mouvements.

Cependant, comme l'an passé, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'abstiendra sur le mouvement lui-même dès lors que sont respectées les règles de mutations dans l'ordre d'inscription aux tableaux des agents ayant effectué une demande de mutation prioritaire puis ceux ayant effectué une demande de mutation pour convenance personnelle, enfin les agents candidatant hors tableaux dans l'ordre de la durée des services effectifs.

Comme nous l'avons déjà formulé, nous revendiquons que les emplois proposés au mouvement spécifique sur postes non pourvus après l'appel de candidatures dans la filière gestion publique soient proposés en passerelles aux agents de la filière fiscale.

Pour ceux que nous qualifierons en raccourci d'agents des postes « spécifiques », comme pour les personnels de tous les postes et services en souffrance, la réponse à leurs attentes, à leurs besoins, à leurs revendications passe de façon égale par la défense des missions, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des rémunérations et des carrières, le devenir des pensions.

Les annonces du ministre faites le 10 mars sur les plans de qualifications, la deuxième tranche d'IMT, le 8ème échelon du C pour 2012, si elles montrent à tous que nous avons raison de ne rien lâcher et de nous obstiner sur nos revendications, sont loin de répondre aux attentes des personnels.

(suite en page 3)

Un ordre du jour très varié était inscrit pour cette CAPC :

- le mouvement spécifique sur postes du 1er juillet 2011
- le détachement d'une agente des Hôpitaux de Paris sur la Trésorerie d'Aulnay sous Bois
- quatre demandes de révision de notes 2010
- six demandes d'intégration dans le corps des agents d'administration

En réponse à notre liminaire, Mme Guillouët a rappelé que le groupe de travail du 24 mars 2011 avait acté l'ouverture dès 2012 dans le cadre de passerelles aux agents de la filière fiscale des postes demeurés vacants à l'issue du mouvement spécifique sur postes. Elle a évoqué l'éventuelle possibilité d'anticiper en 2011 ce dispositif, sans en préciser la date et les modalités, renvoyant aux discussions dans les groupes de travail sur les nouvelles règles de gestion.

Mouvement spécifique sur postes

41 emplois de catégorie C étaient proposés dans 40 trésoreries (mêmes chiffres que l'année dernière) suite à la CAP Centrale du 26 janvier. L'appel de candidatures a été organisé par diffusion à compter du 27 janvier 2011 sur l'intranet Magellan de la liste des emplois proposés et des fiches les décrivant, avec une date limite d'expression des demandes fixée au 22 février.

66 agents de catégorie C ont formulé une demande, dont 60 demandes de mutation et 6 demandes de réintégration, ces agents ayant exprimé 79 choix. Les demandes de 10 agents portant sur 11 choix étaient irrecevables (non-mutabilité, stagiaire) selon les conditions fixées et appréciées au 1er janvier 2011. De fait nous avons examiné les demandes de 56 agents pour 68 choix.

25 agents ont au final été mutés par cette procédure, 1 figurant sur le tableau de réintégration, 5 initialement sur les tableaux de demandes de mutations prioritaires, 16 sur les tableaux de demandes pour convenances personnelles et 3 non inscrits sur un quelconque tableau.

Rappel des critères de l'ordre d'inscription sur ce tableau de mutation :

- être inscrit sur un tableau prioritaire (selon l'ancienneté d'inscription) ;
- être inscrit sur un tableau normal (selon l'ancienneté d'inscription) ;
- être inscrit sur un tableau de réintégration (selon l'ancienneté d'inscription) ;
- les agents non inscrits sur les tableaux sont classés en fonction de la durée des services effectifs à la date du mouvement.

15 postes sont restés sans affectation à l'issue de cette CAP, aucune candidature n'ayant été reçue pour 12 d'entre eux, ce qui confirme bien pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires que le mouvement spécifique sur postes n'est pas la solution la mieux adaptée pour répondre aux exigences d'un service public de proximité.

La parité syndicale a insisté sur le fait que les directions locales devaient peut-être revoir l'implantation dans les postes des agents de catégorie B et C, puisque pour une même trésorerie il reste des demandes d'agents de catégorie B alors qu'aucune demande de catégorie C n'a été reçue !



Nous déplorons que faute de postulants certains postes se voient privés de façon durable de moyens qui hypothèquent l'exercice des missions, alors que des agents issus de la filière fiscale ont déjà fait connaître depuis longtemps leur intérêt pour y être affectés. Pourquoi se priver du recours à ces agents qui permettrait de concilier l'intérêt de l'administration, de l'agent et du service public.

En réponse Mme Guillouet a reparlé des nouvelles règles de gestion qui seront effectives dès le 1er septembre 2011 date à laquelle interviendra une réelle séparation des emplois B et C qui empêchera les « glissements » encore possibles aujourd'hui et qui constituent de fait une « ouverture » de mouvement.

Postes non pourvus :

- T. Colmars-les-Alpes (04) , - T. Coucouron (07), - T. Bugeat (19) 2 emplois,
- T. Vico (20 A), - T. Royère-de-Vassivière (23), - T. Rugles (27),
- T. Génolhac (30), - T. Bourg-d'Oisans (38), - T. Meyrueis (48),
- T. Villefort (48), - T. Moirans-en -Montagne (39), - T. Bourmont (52),
- T. Chevillon (52), - T. Joinville-et-Poissons (52), - T. Darney (88).

Opposée à la procédure du mouvement spécifique sur postes, cheval de Troie pour des mutations au profil, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est cependant abstenue sur le mouvement dès lors qu'ont bien été prises en compte prioritairement les demandes issues d'abord des tableaux de demandes de mutations prioritaires puis de ceux des demandes de mutation pour convenances personnelles et enfin de ceux des demandes de réintégrations avant les candidatures spontanées provoquées par la publication des emplois offerts à ce mouvement

Il y a également pour nous nécessité de mise en place d'un plan de formation préalable à l'arrivée dans ces postes en particulier pour des agents provenant d'un poste centralisateur ou d'un gros poste avec des tâches spécialisées et amenés à intégrer un petit poste où des tâches multiples les attendent.

(suite de la page 2)

Rien n'est dit sur l'arrêt des suppressions d'emplois et sur la nécessité de restaurer la qualité d'exercice des missions et des conditions de vie au travail des agents, malgré le rapport établi au nom de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de Loi de Finances 2011 qui comporte une analyse de l'évolution des emplois à la DGFIP.

Le rapport dénonce « l'effet vertigineux de cette diminution incessante des effectifs renforcée par la perspective annoncée de poursuivre cette démarche sur les trois années à venir afin de parvenir à une suppression de 10 000 postes sur la période 2011-2013 ».

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne peut que partager le constat sur la diminution incessante des effectifs et elle vous rappelle ici ses conséquences désastreuses pour le devenir du réseau en matière d'exercice et d'existence des missions et en matière de conditions de travail.

Détachement et intégrations

Une demande de détachement émanait d'une adjointe administrative hospitalière pour une affectation à la trésorerie d'Aulnay sous-Bois.

Six demandes d'intégrations émanait d'agents affectés dans des services facturiers, une trésorerie et une DDFiP

Ces demandes de détachement et d'intégrations ont été adoptés à l'unanimité pour l'ensemble des dossiers.

Dates des prochaines CAPC des Agents d'Administration filière gestion publique

19 mai : établissement des tableaux pour le mouvement du 1er septembre 2011

15 juin : mouvement hors Métropole

23 juin : tableaux avancement à AAP1 et à AAP 2

N'oubliez pas de nous adresser le double de vos demandes



Recours en révision de note

Les CAPC se suivent... Se ressemblent-elles ou non ? A vous de juger !

Quatre recours en notation sur l'activité 2009 ont été examinés ce jour : a été obtenu un +0,01, un +0,02 une note a été maintenue à +0,02 une note a été «remontée» de -0,06 à -0,02.

Un agent excellent a connu de toute évidence une année 2009 «exceptionnelle». En l'absence de responsable de juillet à fin septembre, il a su selon les termes mêmes du notateur de 1er degré «piloter» le secteur amendes dont la charge de travail était élevée. Sa hiérarchie lui reconnaît de solides connaissances professionnelles et un véritable esprit d'initiative. Ses compétences et sa motivation sont soulignées. Il a d'ailleurs formé un contrôleur nouvellement affecté sur le service. Pour autant il ne fait là que « montr[er] sa capacité à exécuter normalement et correctement, avec l'appui de l'adjoint du chef de service « recouvrement produits divers » et de ses collègues affectés sur le secteur « amendes », les missions qui lui sont confiées ! ». Il doit se contenter du +0,02 octroyé localement.

«Agent réactif et volontaire», «agent sérieux, impliqué et disponible qui a toute la confiance de sa hiérarchie», cet autre agent de l'équipe de renfort, absent pour congé de maternité d'avril à septembre 2009, s'il est considéré ne faire que ce qui est attendu d'un «équipier», est selon l'administration « encouragé » par la proposition en CAPC d'un +0,01. Cet encouragement est bien symbolique : certes il peut signifier un petit plus pour le tableau d'avancement, mais il ne se traduit par aucune accélération à l'avancement immédiat et perd tout son sens lorsqu'il est accordé à répétition.

Comment comprendre qu'un agent, reconnu sérieux et appliqué dans une mission spécialisée et parfois compliquée, n'obtienne trois années de suite qu'un +0,01 alors que, aux dires même d'un représentant de la parité administrative, ce que l'administration lui demande relève de la « quadrature » du cercle, ce qui n'empêche pas le notateur de 1er degré dans son rapport pour la CAP Locale et le TPG dans son rapport pour la CAP Centrale de regretter que l'agent « n'ait pas réalisé les efforts demandés pour élargir son domaine de compétences » ? Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la proposition d'augmentation de la note à +0,02 en CAP Centrale ne répare pas le préjudice subi par l'agent.

Etre performant, apte à passer au corps supérieur ... et ne jamais être gratifié du +0,06 : de quoi démotiver cet agent !

Entamer une deuxième carrière dans la fonction publique n'est pas facile. Après un licenciement économique, un agent multiplie pendant une longue période les contrats d'intérim avant de retrouver espoir en réussissant le concours d'agent d'administration du Trésor Public.

Cet emploi, c'est également le moyen pour cette personne d'être l'appui nécessaire pour un de ses ascendants rencontrant des problèmes de santé, une responsabilité qui pèse alors que l'intéressé est appelé à apprendre un nouveau métier et découvrir un cadre et une organisation du travail nouveaux. Mais dès lors que les services subissent les conséquences des suppressions d'emplois, le temps de la formation et de l'adaptation est de plus en plus compté si ce n'est nié. Peu importe vos soucis personnels, peu importe que vous commenciez une nouvelle vie professionnelle après une longue période de précarité. L'administration vous change à plusieurs reprises de services, ce qui vous permet encore moins de vous adapter et vous former. Inéluctablement des tensions se créent et s'amplifient. Suite à une demande d'entretien de l'agent au Trésorier Payeur Général, pour le chef de poste, soit l'agent est malade et le risque d'une mise à l'index par le reste de l'équipe n'est pas favorable à son rétablissement et l'agent devrait demander sa mutation, soit en tant que chef de poste il demande la mutation d'office de l'agent pour insuffisance professionnelle.

Dès lors comment l'agent peut-il ressentir cette situation ? Nous nous sommes interrogés : puisque le chef de poste considère qu'il a alerté à plusieurs reprises la direction locale, quelle a été la réaction de celle-ci ? Des pièces manquent manifestement au dossier transmis aux élus du personnel.

C'est ce que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a fait valoir. Suite au débat, la parité administrative a proposé de ramener la « peine » de -0,06 à -0,02. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre cette note considérant que de telles situations ne devraient pas être traitées en CAP de recours en notation. Malheureusement ces recours sont bien souvent le seul moyen dont les agents confrontés à de telles situations disposent pour attirer l'attention sur ce qu'ils vivent au quotidien et est ignoré par commodité par la hiérarchie.

